

sire se procurer des feuilles galvanisées? Pourquoi ne prend-il pas des mesures à cette fin? Voilà ce que je voudrais savoir. Nous avons pris l'initiative au sujet du maïs; pourquoi ne le ferions-nous pas pour les tôles noires? Il n'y a au Canada qu'une seule maison qui les fabrique, et toute sa production est vendue d'avance; aussi elle ne peut coter aucun prix pour livraison future. L'usine fonctionne à plein rendement, et cependant, nous avons ici une personne qui demande à grands cris des feuilles galvanisées; le public veut en avoir. La demande est très forte dans l'Ouest canadien, ainsi que tout honorable député de cette région doit le savoir. Les maisons de quincaillerie qui vendent habituellement ces feuilles galvanisées sont obligées d'en importer des Etats-Unis en payant un droit élevé, ce qui a pour résultat de jeter sur le pavé des employés de nos usines canadiennes, ou bien de s'en passer. L'honorable député de Davenport a parlé d'une usine à Sarnia, mais je n'y ferai pas allusion d'une manière particulière pour l'instant.

Mais laissant cela de côté, pourquoi le Gouvernement ne demanderait-il pas au gouvernement britannique, vu que la Grande-Bretagne ne peut répondre à nos besoins, de nous permettre d'abaisser les barrières tarifaires pour trois mois afin que le zingueur canadien dont l'usine est à Sarnia ou ailleurs, selon le cas, puisse se procurer l'approvisionnement dont il a besoin? L'Afrique du Sud s'est immédiatement rendue à notre demande quand il s'est agi du maïs.

L'hon. M. DUNNING: Mais elle y a mis du temps.

Le très hon. M. BENNETT: Oui—jusqu'à ce qu'elle ait reconnu qu'elle n'aurait aucune récolte. Dès qu'ils constatèrent l'insuffisance de la récolte, puisque nous ne pouvions trouver chez eux le maïs dont nous avions besoin, ils nous permirent d'en faciliter l'importation d'ailleurs, ce que nous avons fait.

Voilà où nous en sommes par rapport à la sidérurgie. La tôle de fer mince sert à la galvanisation. Nous ne pouvons nous la procurer au Canada, ni en Grande-Bretagne; nous la trouvons aux Etats-Unis. Mais, s'il lui faut acquitter un droit de douane de 20 p. 100 et un droit d'accise de 3 p. 100, le galvanisateur canadien ne peut approvisionner notre marché parce que la matière première devient trop dispendieuse. Voilà où nous en sommes. Ne pouvons-nous remédier à cet état de choses?

Je conseille au ministre de demander au gouvernement anglais de nous permettre, pendant trois mois, d'importer la matière pre-

[Le très hon. M. Bennett.]

mière d'autres pays. On me rétorquera que nous ne pouvons la trouver aux Etats-Unis. Je sais qu'il en est autrement, parce que je connais un fabricant qui inscrit ce produit à son prix courant et peut en obtenir livraison dans un délai de trois semaines. Je ne sais s'il en aura longtemps, mais je constate que le Canada ne peut s'approvisionner à cause d'un certain état de choses existant dans le monde entier. J'aurais dû commencer par dire que certains industriels possèdent un approvisionnement, partiel en tout cas, de matière première, qui leur permet de galvaniser. D'autres n'ayant aucune matière première ne peuvent rien produire. Certains me répondront que, si ces derniers avaient joui d'un crédit suffisant, ils auraient pu acheter en Angleterre des approvisionnements qu'ils auraient entreposés en ce pays, de sorte qu'ils en auraient maintenant. Nous ne pouvons ruiner nos industries par un tel favoritisme, car si nous adoptions de telles méthodes notre industrie ne fonctionnerait que si certaines gens avaient un million à la banque à un moment donné. Certains industriels ont pu faire des achats et emmagasiner des matières premières en vue de la rareté. S'il en était absolument besoin, ils pourraient puiser dans leurs réserves. Mais nous n'en sommes pas là. L'état de choses existant est tout à fait semblable à celui qui s'est produit en Afrique du Sud et dans l'Argentine à propos du maïs. L'Angleterre n'est pas injuste, en tout cas je ne m'en suis jamais aperçu au cours des quatre années et demie durant lesquelles nous avons été en relations avec elle au sujet de l'accord commercial. Elle a toujours accueilli favorablement les demandes que nous lui présentions. Si nous lui demandions de nous permettre d'admettre la tôle noire en franchise pendant deux ou trois mois, ou selon ce que déterminerait le ministre, j'ai tout lieu de croire qu'elle verrait notre requête d'un bon œil, à moins qu'elle n'ait changé tout à fait de façon d'agir à l'égard des questions de ce genre.

L'hon. M. DUNNING: Monsieur le président, je regrette d'avoir répondu à la question posée par l'honorable représentant de Davenport (M. MacNicol) au sujet de l'article à l'étude. Je ne parlais pas de la question que vient de traiter le chef de l'opposition. Je comptais la traiter en détail quand nous en serions à cet article de la liste, c'est-à-dire à peu près à dix articles plus loin que celui dont le comité est saisi. Il serait plus commode pour le comité d'abandonner le sujet, pour y revenir en temps opportun.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'en ai parlé qu'à la suite de l'honorable représentant de Davenport.